

Synthomer Limited
Central Road, Templefields
Harlow, Essex CM20 2BH
United Kingdom
Tel: +44 (0) 1279 436 211
Fax: +44 (0) 1279 444 025

www.synthomer.com

Synthomer GmbH
Gwinnerstrasse 19
D-60388 Frankfurt am Main
Germany
Tel: +49 (0) 69 94179 0
Fax: +49 (0) 69 94179 211

www.synthomer.com



Document sur l'utilisation des produits chimiques Synthomer

Enregistrement dans le cadre REACH de l'utilisation des substances

Synthomer fabrique, formule et vend des produits à base de polymères. Conformément à la réglementation REACH, ce sont les additifs et autres matières premières des produits Synthomer qui font l'objet d'un enregistrement.

REACH exige que les utilisations identifiées soient spécifiées au cours de l'enregistrement. Elles seront généralement consignées à l'aide d'un système de description d'utilisation. Il peut aussi être jugé approprié de classer les utilisations de substances par catégorie en distinguant les types plus généraux d'utilisation et d'exposition.

La plupart des produits Synthomer ne sont pas dangereux (c'est-à-dire ne présentent pas de risques). C'est pourquoi ils ne nécessiteront pas l'élaboration de scénarios d'exposition spécifiques dans le cadre de REACH¹. Synthomer entend néanmoins s'assurer que tous les enregistrements couvrent de façon suffisante l'utilisation des matières premières et des additifs qui entrent dans la composition de ses produits.

Action Synthomer

Grâce au système de description d'utilisation, Synthomer se fixe pour objectif de vérifier que toutes les utilisations de ses produits dans l'UE sont couverts de façon satisfaisante dans REACH – cf. annexe 1.

Les descripteurs d'utilisation suivants s'appliquent à toutes les gammes de produits Synthomer :

SU3 – Fabrication industrielle (toutes catégories de fabrication)
PC32 – Préparations de polymères et composés

Synthomer applique actuellement les catégories appropriées du système de description d'utilisation à ses gammes de produits en classant ceux-ci en fonction des types d'utilisation et d'exposition.

C'est pourquoi, nous vous demandons pour l'heure de bien vouloir vous référer à nos brochures SELECTOR pour une meilleure compréhension de l'usage auquel nos produits sont destinés.

En règle générale, les produits Synthomer ont des applications incluant :

PROC1 à 13
AC02, AC03, AC05, AC06, AC08, AC09, AC10, AC11, AC12, AC13

C'est pourquoi nous nous attendons généralement à exclure certaines catégories de l'enregistrement, spécifiquement :

PROC 15, 16, 18, 20, 24, 25
AC04, AC07

¹ Si une substance est dangereuse (c'est-à-dire si elle présente des risques), alors des scénarios d'exposition sont souvent nécessaires pour décrire les conditions d'opération et les mesures de gestion des risques afin de garantir une utilisation sûre de ces substances. Ces scénarios d'exposition seront ensuite annexés aux fiches de données de sécurité. En ce qui concerne les préparations (c'est-à-dire les mélanges de substances) ; ils doivent combiner les scénarios pertinents relatifs aux substances entrant dans la composition de ces mélanges.

Synthomer Limited
Central Road, Templefields
Harlow, Essex CM20 2BH
United Kingdom
Tel: +44 (0) 1279 436 211
Fax: +44 (0) 1279 444 025

www.synthomer.com

Synthomer GmbH
Gwinnerstrasse 19
D-60388 Frankfurt am Main
Germany
Tel: +49 (0) 69 94179 0
Fax: +49 (0) 69 94179 211

www.synthomer.com



A mesure que l'utilisation du système de description des utilisations est étendue, il pourra s'avérer nécessaire d'assigner des catégories de rejet dans l'environnement.

Chaîne d'approvisionnement et utilisateurs en aval

Selon les termes de REACH, les utilisateurs en aval (clients et utilisateurs) des produits Synthomer peuvent choisir de porter les utilisations qu'ils font de ces produits à la connaissance de Synthomer, mais ce n'est ni une obligation, ni une exigence. Si c'est fait au moins 12 mois avant la date limite d'enregistrement pertinente (par exemple, un an avant décembre 2010 pour les substances en haut tonnage), alors l'utilisateur en aval se verra peut-être dans l'obligation de fournir des informations sur l'exposition liée à l'utilisation de cette substance, y compris pour une substance entrant dans la composition d'une préparation (c'est-à-dire de produits).

Après l'enregistrement, il peut s'avérer nécessaire de vérifier qu'une utilisation a bien été prise en compte de façon appropriée. A ce stade, il devrait généralement être encore possible de faire figurer les utilisations soit en mettant à jour les dossiers d'enregistrement soit en incluant ces utilisations de façon adéquate dans les évaluations de sécurité des produits chimiques. Ces évaluations pourront être effectuées par Synthomer ou par ses utilisateurs en aval ou encore en collaboration.

Mises à jour et contacts

Si vous souhaitez fournir des informations concernant l'exposition des produits que vous utilisez, prière de contacter reach@synthomer.com en mentionnant « Utilisation et exposition » dans l'objet de votre e-mail. Veuillez utiliser la notation du système de description d'utilisation pour décrire les catégories d'utilisation tirées des instructions officielles de REACH consultables sur :

http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf
(disponible uniquement en anglais pour l'instant)

Si vous ne spécifiez pas correctement l'objet de votre e-mail ou n'utilisez pas le système de description d'utilisation figurant en annexe, vous prenez le risque d'un enregistrement ou d'une évaluation incorrects de vos besoins.

Veuillez noter que le système officiel de description d'utilisation pourra faire l'objet de modifications et de mises à jour. Synthomer s'efforcera de garantir que ces descriptions soient effectuées de façon satisfaisante.

Pour de plus amples informations sur REACH, visitez notre site Synthomer à www.synthomer.com.

Ruth King

Chercheur rattaché aux affaires réglementaires et Coordinatrice REACH.